

AFFAIRE N° 11.

OBJET : Acquisition de 3 Autobus - Approbation du Cahier des Charges.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous sou mets le Cahier des charges relatif à l'acquisition de 3 Autobus urbains pour l'année 1983. Ces autobus sont destinés à la S.T.U.D.

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont prévus au Chap. 900 Art 214 du B.P. 83.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le cahier des charges en cause
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié avec la Société ayant fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

Mme ROCHE - Actuellement à la Réunion, il y a une société qui fabrique des autobus. A mon avis, il faudrait faire travailler les gens du pays et nous participerons ainsi au développement de la Réunion.

LE MAIRE - C'est une société qui se met en place. Elle n'est pas encore opérationnelle. Je sais qu'un modèle d'autobus a été construit.

M. DE BALBINE - Il s'agit à mon avis d'une société qui existe déjà. Le personnel de direction n'est plus le même.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

* *

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 20.01.83